



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE FRANCONVILLE-LA-GARENNE - 95130 -

TRANSMIS LE 5-10-2022
REÇU LE 5-10-2022
AFFICHÉ LE 6-10-2022
NOTIFIÉ LE 6-10-2022
PUBLIÉ LE 6-10-2022
EXÉCUTOIRE LE 6-10-2022

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 SEPTEMBRE 2022 DÉLIBÉRATION N°14

**OBJET : TECHNIQUES - MARCHÉ 20BA110 – MISSION DE MAITRISE D'ŒUVRE
RELATIVE À LA CONSTRUCTION D'UN CENTRE DE LOISIRS SANS HÉBERGEMENT
ARC EN CIEL – AUTORISATION DONNÉE À MONSIEUR LE MAIRE DE SIGNER
L'AVENANT N°1.**

Le nombre de Conseillers municipaux étant de 39,

L'an deux mil vingt-deux, le vingt-neuf du mois de septembre à 20 heures, le Conseil municipal, dûment convoqué par Xavier MELKI, Maire, s'est rassemblé en salle du Conseil Municipal en Mairie sous la Présidence de Xavier MELKI, Maire.

Groupe J'AIME FRANCONVILLE :

M. le Maire : Xavier MELKI.

Mesdames et Messieurs les Adjointes (*) : Marie-Christine CAVECCHI, Alain VERBRUGGHE, Claire LE BERRE, Patrick BOULLÉ, Sabrina FORTUNATO, Dominique ASARO, Nadine SENSE, Frédéric LÉPRON, Jeanne CHARRIÈRES-GUIGNO, Étienne LE BÉCHEC.

Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux (*) : Henri FERNANDEZ, Laurie DODIN, Roland CHANUDET, Franck GAILLARD, Florence DECOURTY, Bruno DE CARLI, Stéphane VERNEREY, Ginette FIFI-LOYALE, Michelle SCHIDERER, Jacques DUCROCQ, Rachel SABATIER-GIRAULT, Valentin BARTECKI, Alain MAKOUNDIA.

Groupe FRANCONVILLE ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE :

Madame la Conseillère Municipale et Messieurs les Conseillers Municipaux (*) : Marc SCHWEITZER, Yohan KAJDAN, Pasionaria ENEDAGUILA.

Groupe FRANCONVILLE EN ACTION ! :

Monsieur le Conseiller Municipal (*) : Vincent MULOT.

Groupe RASSEMBLEMENT POUR FRANCONVILLE :

Monsieur le Conseiller Municipal (*) : Florent BATIER

ABSENTS (donnent pouvoir à) :

Groupe J'AIME FRANCONVILLE :

Xavier DUBOURG : Patrick BOULLÉ

Françoise GONZALEZ : Nadine SENSE

Thierry BILLARAND : Jeanne CHARRIÈRES-GUIGNO

Sophie FERREIRA : Sabrina FORTUNATO

Hervé GALICHET : Henri FERNANDEZ

Maryem EL AMRANI : Jacques DUCROCQ

Mohamed BANNOU : Frédéric LÉPRON

Marion WERNER : Claire LE BERRE

Groupe FRANCONVILLE ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE :

Groupe FRANCONVILLE EN ACTION ! :

Françoise MENDY-LASCOT : Vincent MULOT

Groupe RASSEMBLEMENT POUR FRANCONVILLE

Océane USTASE : Florent BATIER.

Secrétaire de séance :

Sabrina FORTUNATO

Le Conseil Municipal, convoqué le 23 septembre 2022, s'est réuni en Mairie, salle du Conseil.

Le quorum étant réuni, le Conseil Municipal a pu valablement délibérer, les Conseillers présents, formant la majorité des membres en exercice. Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'une secrétaire choisie au sein du Conseil Municipal : Sabrina FORTUNATO a reçu la majorité des suffrages et a été désignée pour remplir les fonctions de Secrétaire et elle les a acceptées.

(*) Par ordre du tableau et par groupe



Ville de Franconville la Garenne (95130)
Direction des Services Techniques

Question n°14 du CM du 29/09/2022 - P 1/2

CONSEIL MUNICIPAL DU 29 SEPTEMBRE 2022 DÉLIBÉRATION N°14

OBJET : TECHNIQUES - MARCHÉ 20BA110 – MISSION DE MAITRISE D'ŒUVRE RELATIVE À LA CONSTRUCTION D'UN CENTRE DE LOISIRS SANS HÉBERGEMENT ARC EN CIEL – AUTORISATION DONNÉE À MONSIEUR LE MAIRE DE SIGNER L'AVENANT N°1.

Le Conseil Municipal

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2121-12 et L 2121-13,

VU le Code de la Commande Publique et notamment ses articles L.2194-1, R.2194-2 et suivants,

VU la décision n°21-292 du 14 décembre 2020 relative à l'attribution du marché n°20BA110 – Mission de maîtrise d'œuvre relative à la construction du centre de loisirs sans hébergement ARC EN CIEL

CONSIDÉRANT la nécessité de réaliser les missions de maîtrise d'œuvre complémentaires concernant le mobilier de l'équipement,

CONSIDÉRANT qu'il résulte de ces dispositions une plus-value de 20 000 € HT soit **24 000 €** TTC du montant initial du marché,

CONSIDÉRANT qu'à ce titre, il y a lieu d'établir un avenant n°1 au marché, dont le titulaire est l'AGENCE POIRIER & RIETH – 131 Rue Michel Ange (75016) PARIS,

APRES l'avis de la Commission « Urbanisme/Travaux/Transports/Développement Durable » en date du 19 septembre 2022 et de la Commission " Finances/Administration Générale/Santé et Intercommunalité " en date du 20 septembre 2022,

ENTENDU l'exposé du rapporteur

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des votants, le Conseil municipal :



Question n°14 du CM du 29/09/2022 – P 2/2

Article 1 : APPROUVE les conclusions de l'avenant n°1 au marché 20BA110 relatif à la mission de maîtrise d'œuvre pour la construction d'un accueil de loisirs Arc en Ciel actant la réalisation de prestations supplémentaires, et le nouveau montant du marché s'établissant à 110 000 € HT soit 132 000 € TTC, représentant une plus-value de 22,22 % par rapport au montant initial.

Article 2 : AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'avenant n°1 avec l'Agence POIRIER RIETH 131 Rue. Michel Ange (75016) PARIS - y compris toutes décisions d'acceptation et de cession de créance.

Article 3 : DIT que les dépenses relatives à ce marché sont imputées sur la nature 2313, la fonction 4213 du budget communal.

Article 4 : PRÉCISE qu'en application des dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du code de justice administrative, cette délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Cergy Pontoise dans un délai de deux mois à compter de la mesure de publicité de cette délibération.

Article 5 : PRÉCISE que le Maire et/ou le Comptable Public, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

POUR EXTRAIT CONFORME
Xavier MELKI
 Maire de Franconville,
 Conseiller Régional d'Ile-De-France



A l'unanimité des votants

Pour : 39 voix

Contre : 0 voix

Abstention : 0 voix

Caractère Exécutoire
 Par délégation du Maire
 Adjoint au Maire



Yves-Alexandre Verbrugghe
 Le 6 octobre 2022

Acte à classer**DEL29092022Q14**

| | | | |
|----------------|----------------------------------|-------------|----------|
| 1 | 2 | 3 | 4 |
| En préparation | En attente retour Préfecture. | > AR reçu < | Classé |

Identifiant FAST : ASCL_2_2022-10-05T12-29-14.00 (MI240266825)

Identifiant unique de l'acte :

095-219502523-20220929-DEL29092022Q14-DE (Voir l'accusé de réception associé)

Objet de l'acte : TECHNIQUES - MARCHÉ 20BA110 - MISSION DE MAINTIEN D'OEUVRE
RELATIVE À LA CONSTRUCTION D'UN CENTRE DE LOISIRS SANS
HÉBERGEMENT ARC EN CIEL - AUTORISATION D'ANNULER LE MAIRE DE SIGNER L'AVENANT N.1.

Date de décision : 29/09/2022



Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 1. Commande Publique
1.1. Marchés publics
1.1.8. avenant
1.1.8.1: travaux

Acte : 14 - TECH - MARCHÉ 20BA110 - AVENANT 1.PDF

Multicanal : Non

Groupe émetteur de l'acte : DGS

Classer

Annuler

Préparé

Date 05/10/22 à 12:29

Par SADEQ Fatiha

Transmis

Date 05/10/22 à 12:29

Par SADEQ Fatiha

Accusé de réception

Date 05/10/22 à 12:34